

# AVENANT FINANCIER

## 2026-2027

Le présent avenant règle les rapports entre le Groupe Scolaire de l'Estran et les familles dans le domaine financier.

### CONTRIBUTION SCOLAIRE (pour l'effort à l'immobilier et le caractère propre)

	MATERNELLE	PRIMAIRE	SEGPA / ULIS COLLÈGE	COLLÈGE (hors iPad voir ci-dessous)	SECONDES & PREMIÈRES & TERMINALES Enseignement Général et STMG	TERES & TERMINALES STL-ST2S-TMD	CAP CUISINE / CAP CSHCR / ULIS LYCÉE PROFESSIONNEL	BAC PRO CUISINE / CSR / ASSP	TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)	BTS SIO / NDRC / TOURISME / ESF
Montant annuel tarif 1*	415	415	590	730	865	915	690	915	915	1240
Montant annuel tarif 2**	435	435	610	780	920	950	720	950	950	1270
Montant annuel tarif 3***	475	475	650	820	960	990	760	990	990	1270

(\*) Tarif 1 : Boursier (2nd degré) et quotient familial < à 520 (1er degré) ; (\*\*) Tarif 2 : Tarif hors boursiers ; (\*\*\*) : Tarif 3 : Contribution volontaire des familles

Autres frais le cas échéant	Fichiers, activités	Livres, cahiers d'exercices, pochettes TD ou TP, sorties scolaires, etc ...
<b>Réductions sur la contribution scolaire</b>	Des réductions sont appliquées sur la contribution scolaire annuelle aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans le groupe de l'Estran : 10 % de réduction pour le 2 <sup>ème</sup> enfant, 20 % pour le 3 <sup>ème</sup> enfant, 50 % pour le 4 <sup>ème</sup> enfant, 100 % à partir du 5 <sup>ème</sup> enfant. <b>Pour les réductions statutaires, l'attestation d'emploi est à fournir tous les ans.</b>	

### TARIFS EN EUROS POUR LA MISE À DISPOSITION DES IPAD POUR LES COLLÉGIENS :

	Coût total	Par prélèvement (10 mois)	Par École Directe (3 échéances)
6 <sup>ème</sup>	564 sur 4 ans	14,10 / mois	47 x 3 échéances
Nouveaux 5 <sup>ème</sup>	564 sur 3 ans	18,80 / mois	62,67 x 3 échéances
Nouveaux 4 <sup>ème</sup>	564 sur 2 ans	28,20 / mois	94 x 3 échéances
Nouveaux 3 <sup>ème</sup>	141 sur 1 an	14,10 / mois	47 x 3 échéances

### RESTAURATION montant en euros

	DEMI-PENSIONNAIRES						REPAS OCCASIONNELS EN MATERNELLE ET PRIMAIRE	REPAS OCCASIONNELS EN COLLÈGE ET LYCÉE
	5 repas par semaine		4 repas par semaine		3 repas par semaine			
	Annuel	Mensuel (9 mois)	Annuel	Mensuel (9 mois)	Annuel	Mensuel (9 mois)		
Maternelle et Primaire Forfait annuel			607	67,44			Le paiement en ligne est obligatoire sur le site école directe avant tout passage (cf document joint).	Le paiement en ligne est obligatoire sur le site école directe avant tout passage (cf document joint).
Collège / Lycée / Ens. Sup. Forfait annuel	1100	122,22	870	96,67	660	73,33		
							4,50 / repas	7,00 / repas

Les forfaits restauration et internat sont facturés pour l'année scolaire. Des régularisations sont réalisées en fonction des absences pour voyage éducatif, des absences pour maladie à partir de 5 jours d'absence consécutifs pour le secondaire et 3 jours pour le primaire.

NB : Aucune réduction n'est accordée en cas d'exclusion temporaire de l'établissement (sanction disciplinaire).

## INTERNAT

Le coût annuel de l'internat est de 3 750 euros (375 euros par mois sur 10 mois). Ce tarif comprend l'hébergement pour l'année du lundi 8 heures au vendredi 17 heures (1 650 euro) et la restauration pour l'année (2 100 euros). **Un supplément de 300 euros pour l'année est facturé pour les élèves hébergés dès le dimanche soir à Charles de Foucauld. Un chèque de réservation de 300€ à titre d'arrhes (non remboursable en cas de désistement) est versé à l'inscription, le solde étant réglé au moyen de 10 prélèvements. L'établissement se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 350 euros (cf. circulaire internat), en cas de départ en cours d'année, de détérioration volontaire ou d'impayés.**

## GARDERIE montant en euros

ABONNEMENT ANNUEL					
du matin		du soir		du matin et du soir	
Annuel	Mensuel (9 mois)	Annuel	Mensuel (9 mois)	Annuel	Mensuel (9 mois)
372	41,33	621	69	894	99,33

### GARDERIE OCCASIONNELLE

1,80 la 1/2 heure

Le paiement en ligne est privilégié sur le site école directe (cf document joint) avant passage en garderie.

**Facturation en octobre**

# LES MODES DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

## FACTURATION

Les frais indiqués au recto sont facturés comme suit :

- **Mi-octobre** : contribution annuelle, demi-pension, garderie, internat, frais de gestion des livres et livres conservés, cotisation APEL. **Des régularisations du forfait restauration et internat sont réalisées en fonction du nombre de semaines de stage et des dates de fin de cours.**
- **Fin mars** : autres frais figurant au recto le cas échéant.

**N.B. : Les factures sont téléchargeables sur le site École Directe.**

## MODE DE RÈGLEMENT

- **Le paiement en ligne** : possibilité de régler via École directe en 3 échéances : 1er tiers le 20 octobre, 2ème tiers le 20 janvier et le solde le 20 avril. Le paiement en ligne permet également de régler les repas occasionnels, la garderie occasionnelle et les voyages pédagogiques.
- **Le prélèvement automatique en 10 échéances (obligatoire pour les internes).**

Première échéance le 6 octobre = 10 % (contribution, iPad, internat). Échéances suivantes le 6 de chaque mois, de novembre à juillet, suivant échéancier précisé sur la facture.

Pour les nouveaux inscrits, ou en cas de changement de domiciliation bancaire, le RIB doit être obligatoirement complété sur le compte famille École Directe (la saisie du RIB générera automatiquement le mandat de prélèvement).

## CHANGEMENT DE RÉGIME

(EXTERNAT/DEMI-PENSION/INTERNAT)

Tout changement de régime en cours d'année doit faire l'objet d'une demande écrite (document à retirer auprès du secrétariat) et n'est possible qu'à l'issue des vacances de Noël ou d'hiver en 1er degré et à l'issue du 1er semestre en 2nd degré.

## LES MANUELS SCOLAIRES

- **En Lycée Général et Technologique (Charles de Foucauld et Fénelon), et en Lycée Professionnel (Fénelon)**, les livres scolaires sont achetés par l'établissement et mis à la disposition des élèves. Un montant de 10 euros est facturé pour couvrir les frais de gestion.
- L'établissement se réserve le droit d'appliquer une **pénalité financière** si les livres sont abîmés ou perdus.

**NB : Les livres conservés par les élèves sont refacturés aux familles.**

## RÉINSCRIPTION

**Madame, Monsieur,**

Le projet d'accueil de notre établissement s'attache à offrir à chacun un environnement éducatif de qualité, fondé sur les valeurs de l'Enseignement catholique : ouvert à tous et conformément au protocole national relatif à la mixité sociale, notre établissement intègre depuis l'année dernière un **système de contributions familiales différenciées**.

Cette évolution vise à répondre aux exigences d'équité portées par l'Enseignement Catholique tout en garantissant la pérennité de notre projet éducatif.

**Trois niveaux de contribution** sont proposés :

Pour rappel, la contribution des familles est appelée pour l'effort à immobilier et le caractère propre.

- Une **contribution spécifique (tarif 1)** :
  - Pour le 1<sup>er</sup> degré, aux élèves dont les familles ont un quotient familial inférieur à 520.
  - Pour le second degré aux élèves boursiers.

Elle sera appliquée automatiquement à toutes les familles concernées dès lors que nous aurons reçu le justificatif de quotient familial ou la confirmation de l'attribution des bourses, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2026. En pratique, les familles devront s'acquitter en début d'année de la contribution de base, puis une régularisation sera effectuée par nos services comptables si elles rentrent dans le cadre fixé.

- Une **contribution « de base » (tarif 2)**, calculée pour tenir compte des équilibres économiques de notre établissement, dans le cadre de notre contrat d'association avec l'Etat.
- Une **contribution « solidaire » (tarif 3)**, proposée aux familles qui le souhaitent, avec un montant plancher indiqué, mais pouvant être librement augmenté pour soutenir davantage l'effort de solidarité au sein de notre communauté éducative.

Cette démarche, partagée avec le conseil d'administration, a vocation à mieux répartir l'effort contributif de chacun, dans un esprit de cohérence sociale.

Nos services comptables pourront vous apporter toute information nécessaire pour choisir la formule qui correspond à votre situation et souhaits.

En vous remerciant pour votre confiance renouvelée, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Chef d'établissement**

## NOUVELLES FAMILLES

**Madame, Monsieur,**

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant au sein de notre établissement à la rentrée prochaine, et nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance.

Le projet d'accueil de notre établissement s'attache à offrir à chacun un environnement éducatif de qualité, fondé sur les valeurs de l'Enseignement catholique : ouvert à tous et conformément au protocole national relatif à la mixité sociale, notre établissement intègre depuis l'année dernière un **système de contributions familiales différenciées**.

Cette évolution vise à répondre aux exigences d'équité portées par l'Enseignement Catholique tout en garantissant la pérennité de notre projet éducatif.

**Trois niveaux de contribution** sont proposés :

Pour rappel, la contribution des familles est appelée pour l'effort à immobilier et le caractère propre.

- Une **contribution spécifique (tarif 1)** :
  - Pour le 1<sup>er</sup> degré, aux élèves dont les familles ont un quotient familial inférieur à 520.
  - Pour le second degré aux élèves boursiers.

Elle sera appliquée automatiquement à toutes les familles concernées dès lors que nous aurons reçu le justificatif de quotient familial ou la confirmation de l'attribution des bourses, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2025. En pratique, les familles devront s'acquitter en début d'année de la contribution de base, puis une régularisation sera effectuée par nos services comptables si elles rentrent dans le cadre fixé.

- Une **contribution « de base » (tarif 2)**, calculée pour tenir compte des équilibres économiques de notre établissement, dans le cadre de notre contrat d'association avec l'Etat.
- Une **contribution « solidaire » (tarif 3)**, proposée aux familles qui le souhaitent, avec un montant plancher indiqué, mais pouvant être librement augmenté pour soutenir davantage l'effort de solidarité au sein de notre communauté éducative.

Cette démarche, partagée avec le conseil d'administration, a vocation à mieux répartir l'effort contributif de chacun, dans un esprit de cohérence sociale.

Nos services comptables pourront vous apporter toute information nécessaire pour choisir la formule qui correspond à votre situation et souhaits.

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée prochaine, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Chef d'établissement**